

Communications du Secrétariat des Suisses résidant à l'étranger de la NSH

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **27 (1981)**

Heft 12

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>



Où vivent-ils?

Les organes officiels à l'étranger recensent tous les trois ans le nombre des Suisses et des Suissesses résidant à l'étranger. Ces données statistiques ont été rassemblées par l'office fédéral pour les étrangers et donnent un aperçu intéressant mais il faut être prudent quant à leur interprétation. En comparaison avec l'année 1977, le nombre total des Suisses vivant à l'étranger a de nouveau augmenté de 4% c'est-à-dire qu'ils sont maintenant 354 232 personnes. Cet accroissement est dû à l'augmentation de 9% des doubles nationaux actuellement 194 158. Cependant les Suisses ne sont plus que 160 074 car l'on constate une diminution de 2%.

Ce qui a été démontré ci-dessus n'a pas évolué régulièrement si on analyse la situation pays par pays, il en ressort des différences considérables. Tandis que la présence des Suisses augmentait dans 91 pays, elle diminuait dans 64 pays et restait stable dans 10 autres. Le

nombre des Suisses a fortement augmenté en Angleterre +15%, au Liechtenstein +8%, en Espagne +6% et aux Etats-Unis +4% tandis qu'il diminuait fortement en France -5%, en Belgique -35%, en Afrique du Sud -23%, en Italie -7% et en Nouvelle-Zélande -20%. Un record a été atteint par l'Iran, qui dans l'espace de trois ans a perdu 86% de Suisses uniquement.

Une diminution du nombre des Suisses uniquement, n'a pas forcément toujours l'effet d'une réduction sur la quantité totale des Suisses de l'étranger. Dans certains états, comme la Nouvelle-Zélande, l'Italie et la France le nombre des Suisses allait diminuant tandis que le total du nombre des Suisses de l'étranger augmentait. On trouve l'explication de ce phénomène, suivant les pays concernés, par leur politique du droit de cité. La plupart des états sont officiellement contre la multi-nationalité, mais l'acquisition de la double-nationalité est souvent favorisée par la législation du pays de résidence.

D'autres facteurs jouent sans doute un rôle important quant à l'évolution de la présence des Suisses à l'étranger. Particulièrement celui de l'influence du changement de l'émigration suisse vers de nouveaux pays. Cette tendance est avant tout remarquée par la forte augmentation des colonies suisses en Egypte, au Kenya, en Libye, à Panama, en Arabie-Saoudite, à Hong-Kong et en Thaïlande. Cela ne signifie pas que les pays classiques de l'émigration aient perdu de leur attractivité. Les Etats-Unis, le Canada et peut-être un peu moins l'Australie ont toujours une force d'attraction assez considérable sur les émigrants. Les nouveaux chiffres publiés par l'office fédéral pour les étrangers soulignent l'importance qu'aura toujours la 5^e Suisse pour notre pays.

En comparaison avec la Suisse, les 350 000 Suisses de l'étranger forment un canton de la grandeur de celui de Genève. Jörg Kistler

Action nationalité

Du nouveau

Lors de la session d'automne des Chambres fédérales, le Conseil national s'est penché sur l'initiative de notre Organisation lancée par notre président, M. Alfred Weber, et a pris la décision de confier au Conseil fédéral la mise sur pied d'un texte devant aboutir à une révision partielle de la Constitution fédérale qui permettra aux Suissesses, quel que soit leur lieu de résidence dans le monde, de transmettre leur nationalité helvétique à leurs enfants.

C'est un résultat fort positif, mais il convient de ne pas pavoiser trop tôt. En effet, la Suisse connaissant le système parlementaire bicaméral, le Conseil des Etats devra encore se prononcer sur cet objet qui sera très certainement à son ordre du jour de sa séance de décembre, et **s'il suit** le Conseil national, il appartiendra alors au peuple suisse et aux cantons de prendre position dans le secret des urnes.

Un pas important a donc été franchi, gageons qu'il en sera de même pour ceux qui restent à parcourir.

Lucien Paillard